

CHAMPIONNAT INTERCLUBS
REGIONALES 1 et 2
SAISON 2011 / 2012



Niort, le 5 janvier 2012

Réf. : CRI1112-009

Destinataires : Clubs de Poitiers et Cognac

Copie : Clubs de R1 et R2

Décisions suite aux rencontres du 18 décembre 2011

La Commission Régionale Interclubs a pris un certain nombre de décisions suite à des vérifications effectuées à l'issue des rencontres interclubs de Régionale 1 et 2 du 18 décembre 2011.

R2B : Rencontre de J2 Poitiers – Mansle :

Arbitre insuffisamment gradé (Stéphane CHARTIER) sur une rencontre.

Arbitre insuffisamment gradé (Delphine SAVARIAUD) sur une rencontre.

Le club de Poitiers est sanctionné d'une amende de 30 euros.

R2B : Rencontre de J3 Saint-Yrieix 2 – Cognac :

Arbitre insuffisamment gradé (Bruno MALLECOT) sur une rencontre pour Cognac.

Le club de Cognac est sanctionné d'une amende de 30 euros.

R2B : Rencontre de J3 Ligugé 3 – Poitiers

Arbitre insuffisamment gradé (Stéphane CHARTIER) sur une rencontre.

Arbitre insuffisamment gradé (Delphine SAVARIAUD) sur une rencontre.

Le club de Poitiers est sanctionné d'une amende de 60 euros (2ème infraction).

Ces sanctions n'ont d'incidence ni sur les scores des rencontres ni sur les classements.

Conformément au règlement des interclubs (article 24), vous pouvez faire appel de ces décisions. Vous disposez pour cela d'un délai de 8 jours pour opposer un appel en adressant votre requête à la Commission Litige de la Ligue.

Stéphane LIEUTAUD, responsable de la CRI.